

*Laurent*, sortant du lac *Ontario*, à trois cents trente lieues de la Mer, comme une grande artère; & le grand nombre de rivières qui y apportent leur eau, comme autant de veines. — Plusieurs de ces rivages sont cultivés, ainsi que ceux du Grand-Fleuve. Je ne crois point que dans aucun endroit, la profondeur des Etablissmens Canadiens excède quatre concessions, c'est-à-dire, deux lieues.

Cette manière de concéder les terres, après être divisées en Paroisses sur la longueur des rivières, étoit une idée Françoisé bien juste & bien adaptée à la localité de ce nouveau terrain; par ce moyen, tous les Cultivateurs ne peuvent jamais être très-éloignés d'une rivière qui leur sert de canal de communication. — J'y ai vu, avec le plus grand plaisir, bien des Cantons, où trois générations limitrophes cultivoient leurs champs dans la paix & l'union; le grand-père, établi sur le rivage, avoit acheté une concession, égale à la sienne, pour son fils, qui s'étoit marié jeune: celui-ci en avoit fait autant pour son aîné. Ces trois familles avoient le triple avantage d'être parens, amis & voisins: quelle heureuse situation pour un vénérable grand-père! — J'en ai connu plusieurs qui, sensibles à leur bonheur, me disoient: — » Ah! Monsieur! Dieu nous a été bien